ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réductions d'impôt

Question écrite n° 118814

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les réductions d'impôts susceptibles d'exister dans le cadre de procédure d'adoption. Selon certaines associations oeuvrant dans ce domaine, il semblerait que certains frais d'adoption - notamment lorsque les enfants sont étrangers - pris en charge par les parents peuvent faire l'objet de déductions fiscales allant jusqu'à 50 %. Il lui demande donc de bien vouloir lui confirmer cette information et lui préciser les frais susceptibles d'ouvrir droit à ces déductions, ainsi que les administrations auxquelles ces parents doivent s'adresser pour pouvoir en bénéficier.

Données clés

Auteur : M. Christian Ménard
Circonscription : Finistère (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 118814
Rubrique : Impôt sur le revenu
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1687